



**UNION**  
MIGRANT**NET**

[www.unionmigrantnet.eu](http://www.unionmigrantnet.eu)

# DÉFENDRE LES TRAVAILLEURS MIGRANTS

SIGNIFIE DÉFENDRE  
TOUS LES TRAVAILLEURS



STAND UP FOR  
UNDOCUMENTED  
WORKERS



CONFEDERATION  
**SYNDICAT**  
EUROPÉEN  
**TRADE UNION**



# À l'occasion de la Journée internationale des migrants, la CES souhaite témoigner sa solidarité et son soutien aux migrants sans papiers. Trop souvent, les sans-papiers subissent l'expérience humiliante et dégradante d'être exclus de la société, en plus d'être soumis à des conditions de travail inhumaines.

## Les migrants sans papiers ont des droits

Penser que les migrants sans papiers n'ont aucun droit est une erreur. Le droit international relatif aux droits de l'homme s'applique également aux migrants. Exemples :

- Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)
- DUDH, Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966)
- PIDCP, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)

Le droit européen reconnaît aussi les droits des migrants sans papiers dans la directive 2009/52/CE.

Voir la publication de Picum « Undocumented migrants have rights ». The European law also recognises rights of undocumented migrants in Directive 2009/52/EC.

Tous les travailleurs ont des droits, y compris les travailleurs migrants, et les syndicats doivent lutter pour faire respecter ces droits. Les membres de la CES sont en première ligne lorsqu'il s'agit de combattre le racisme et de soutenir et d'aider les migrants sans papiers. Malheureusement, les mesures d'austérité imposées en Europe au cours des dernières années et la privatisation générale des services publics ont réduit l'efficacité des services offerts par les administrations chargées de la migration ou des demandes d'asile. Ces politiques ont également rendu plus difficile l'accès à l'éducation, aux soins de santé et au logement de qualité. Cette situation complique considérablement le travail des syndicats.

Dans la Déclaration de New York, signée lors du sommet des Nations Unies en 2016, les États membres ont pris des engagements fermes. Ceux-ci comprennent la protection des droits de l'homme de tous les réfugiés, indépendamment de leur statut, en particulier les droits des femmes et des filles, et la promotion de leur participation pleine, égale et effective à la mise en place de solutions.

Le nombre de personnes qui se retrouvent sans papiers augmente. Les politiques restrictives adoptées par les États membres, en particulier dans des situations de chômage élevé, en sont la cause principale. La gestion désordonnée des politiques d'asile et de migration en Europe constitue un autre facteur important de séjour irrégulier dans l'Union européenne.

Trente-quatre millions de migrants représentent à peine 7 % de la population de l'UE, et les ressortissants de pays tiers représentent une proportion encore inférieure. La migration diminue ou stagne dans la plupart des États membres. Les populations de migrants représentent la principale force permettant de contrer le déclin démographique en Europe. La contribution des migrants à l'économie et à la viabilité de nos systèmes de protection sociale est bien établie.

La présence de plus de 3 millions de personnes dépourvues de papiers en Europe devrait nous faire réfléchir. Les gouvernements nationaux ont décidé de mener des politiques répressives qui servent simplement

## Combien de migrants sont-ils sans papiers ?

La CFDT estime à 400 000 le nombre de migrants sans papiers en France ; la CSC estime à 100 000 le nombre de sans-papiers à Bruxelles ; l'UIL estime que le nombre de migrants sans papiers a augmenté de 600 000 personnes à cause de la crise. Ils sont au nombre de 600 000 en Espagne. Clandestino estime que le nombre de migrants sans papiers dans l'UE se situe entre 1,9 et 3,8 millions. Ces chiffres augmentent parce qu'en période de chômage élevé, des milliers de migrants sont privés de leur droit de séjourner et de travailler sans option crédible de rentrer chez eux. En outre, la CES estime qu'au moins 600 000 demandeurs d'asile sur les 2 millions qui sont arrivés en Europe depuis 2013 n'ont pas reçu de documents. Un million de personnes ne peuvent nourrir un espoir raisonnable de recevoir un permis de travail et risquent de rejoindre les rangs des travailleurs non déclarés.

à criminaliser des personnes dont le seul tort est de tenter de vivre et de travailler. Le cadre juridique et les politiques migratoires que l'Europe a mises en œuvre jusqu'à présent posent manifestement problème si elles débouchent sur le travail non déclaré et le séjour en situation irrégulière, qui rendent les migrants plus vulnérables, les privant de leurs droits fondamentaux et les empêchant de contribuer pleinement à l'économie.

Priver des personnes de leurs droits fondamentaux au travail et à l'accès aux soins de santé, au logement, à l'éducation, à la justice et à d'autres services de base est intolérable dans une Europe qui aspire à offrir des droits fondamentaux à toutes les personnes, indépendamment de leur passeport. Parmi ces citoyens invisibles se trouvent des milliers d'enfants. Le fait d'être sans papiers accroît les inégalités et les vulnérabilités qui existent déjà, ce qui représente un problème particulier pour les femmes, les minorités ethniques et les personnes LGBT.

Offrir un avenir aux migrants sans papiers représente un défi européen commun. Il est intolérable que l'Europe - qui aspire à mettre fin à la pauvreté, à l'exclusion sociale et au chômage - laisse des millions de familles en dehors du cercle de la solidarité. Dans de nombreux États membres, les migrants sans papiers

### **La solidarité avec nos frères et soeurs sans papiers à Bruxelles**

À Bruxelles, la répression s'exerce contre le mouvement de soutien aux personnes sans papiers, dont le comité des travailleurs migrants avec et sans papiers de la CSC fait partie. Les agents de police arrivent au milieu de la nuit ou à l'aube au domicile de nos affiliés et militants afin de les arrêter et de les envoyer dans des centres fermés, dans le seul but de faire obstacle au mouvement en faveur des sans-papiers et à ses sympathisants, y compris les syndicats. Nous résistons et poursuivons le combat plus déterminés que jamais. « Nous travaillons ici, nous vivons ici, nous restons ici ! » Nous ne renoncerons pas. C'est la loi qui doit changer !

ne peuvent accéder aux services de santé, que leurs enfants ne peuvent pas aller à l'école, qu'ils sont généralement sous-payés ou exploités et qu'ils ne peuvent pas recourir à la justice. Le simple fait de se rendre à l'hôpital ou de signaler des abus au travail comporte le risque d'être arrêté, mis en détention et probablement expulsé.

La CES dénonce l'absence de politiques humaines offrant un avenir aux migrants sans papiers.

Les mythes au sujet des migrants sans papiers en Europe doivent être dissipés.

On dit qu'ils sont « illégaux » parce qu'ils franchissent les frontières irrégulièrement. Il est vrai que le manque de voies régulières d'entrée en Europe ne contribue pas à améliorer la situation, mais la relation entre le franchissement irrégulier de frontières et le séjour clandestin n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire. Les personnes qui travaillent avec les migrants au quotidien - comme le font les points de contact d'UnionMigrantNet - assurent que les situations de séjour irrégulier se produisent après des arrivées régulières. Les raisons pour lesquelles des personnes deviennent des migrants dépourvus de documents peuvent être liées au mode de délivrance des permis (manque de transparence ou absence de garanties dans le traitement des demandes), à l'attitude répressive des services de l'immigration, aux frais administratifs excessifs pour obtenir ou renouveler les permis, aux mouvements secondaires, à la perte de l'emploi ou au fait d'être contraint au travail non déclaré. La nécessité d'échapper à la violence domestique peut également constituer une raison pour laquelle des femmes migrantes sont dépourvues de papiers.

Un autre mensonge est que les migrants sont trop nombreux et que nos marchés du travail ne peuvent absorber de travailleurs de l'étranger. En réalité, la migration nette en Europe est négative ou très négative dans 12 États membres de l'UE, et les pays qui affichent une

### **Qui est un migrant sans papiers ?**

Les migrants sans papiers sont ceux qui ne disposent pas d'un permis de séjour les autorisant à résider légalement dans leur pays de destination. Leur demande d'asile peut ne pas avoir abouti, ils peuvent être restés dans le pays après l'expiration de leur visa ou être entrés irrégulièrement.

Ils sont souvent des demandeurs d'asile dont la demande n'a pas abouti, des personnes qui ont perdu leur emploi et avec lui le droit de séjour dans le pays où ils travaillaient, des personnes qui sont restées dans le pays après l'expiration de leur visa pour rejoindre leur famille, des étudiants qui ont décidé de trouver un emploi à la fin de leur période d'étude, des jeunes qui sont nés ou ont grandi dans un État membre et qui ne sont pas reconnus comme citoyens.

Aujourd'hui, la plupart fuient la guerre (Syriens, Libyens, Irakiens) ou des régimes dangereux (Érythréens, Afghans). Mais pour les raisons expliquées ci-dessus, tout citoyen étranger peut se trouver sans papiers pendant une période de séjour et contre sa volonté.

## Perdus de vue et ignorés

Le manque de statistiques relatives à la migration peut contribuer à accroître les inégalités, la discrimination et la vulnérabilité des migrants sans papiers. Leur histoire et leur réalité quotidienne, ainsi que la manière dont ils sont traités et les résultats ne font pas l'objet d'un suivi satisfaisant. Les femmes et les enfants souffrent de manière disproportionnée d'un manque de visibilité dans les données et l'évaluation de l'impact des politiques migratoires. Qui s'en soucie si personne ne sait qui ils sont et quels sont leurs problèmes ?

migration nette positive sont ceux qui ont fait preuve de plus de solidarité envers les demandeurs d'asile. L'Europe a besoin de travailleurs, et pas nécessairement et seulement de travailleurs hautement qualifiés. Certains secteurs se caractérisent par la présence dominante de travailleurs étrangers. Même en l'absence de voies régulières d'immigration, un grand nombre de migrants sans papiers continuent de travailler dans des secteurs à

forte intensité de main-d'œuvre tels que le tourisme, l'agriculture, la construction, les soins de santé et le travail domestique. C'est pourquoi les gouvernements tolèrent la présence de migrants sans papiers, mais ne souhaitent pas régulariser leur situation, entretenant ainsi l'exploitation, la vulnérabilité et la pauvreté.

Les partisans de la « post-vérité » disent qu'octroyer des permis à tous les migrants serait trop onéreux pour les finances publiques. La vérité est que l'exclusion de millions de personnes du cercle de la solidarité coûte aux citoyens de l'UE bien davantage que leur inclusion. Alimenter l'économie informelle prive l'État de recettes fiscales. Refuser aux enfants une éducation limite leur participation dans leurs communautés et les empêche de développer tout leur potentiel. L'économie informelle représente un obstacle au développement et constitue un environnement dans lequel les organisations criminelles prospèrent.

La liste des mensonges est plus longue et elle est alimentée jour après jour par le populisme et la xénophobie. Le mouvement syndical présente un compte rendu objectif dans l'intérêt de tous les travailleurs.

Les syndicats plaident en faveur d'une approche de la migration et de l'inclusion fondée sur les droits, notamment pour les migrants sans papiers. Les syndicats représentent une grande force d'intégration et une possibilité pour

tous les migrants de se regrouper et de défendre leurs droits. Ce faisant, ils deviennent maîtres de leur destin. Les syndicats sont au premier plan de la lutte contre le travail non déclaré, l'exploitation et la traite. Les cas d'emploi irrégulier de ressortissants de pays tiers soulevés par les syndicats doivent entraîner leur régularisation.

Nos propositions sont les suivantes :

- Ouvrir des voies régulières au moyen de nouveaux instruments législatifs ou d'une meilleure application des instruments existants. Les États membres doivent prévoir des volumes d'admission pour les nouveaux migrants et les migrants régularisés.
- Des voies régulières transparentes. Les critères de sélection restrictifs et discriminatoires doivent être supprimés, en particulier pour ceux qui exercent le droit au regroupement familial.
- Le droit de changer d'employeur, et de le faire par la participation au marché du travail, doit être un droit fondamental de tous les ressortissants de pays tiers.
- Protéger la dignité des migrants sans papiers, leur garantir l'accès aux services fondamentaux. Tous les migrants devraient avoir accès aux prestataires de services publics, tels que les professionnels des soins de santé, le personnel enseignant, l'inspection du travail, les travailleurs sociaux, les services du logement et la police locale, y compris les migrants en situation irrégulière, qui ne devraient pas craindre de sanctions des services de l'immigration lorsqu'ils appellent à l'aide. Les services publics doivent être en mesure de mener leur importante mission sociale sans ingérences, et des « pare-feu » doivent être placés entre les services publics et les services de l'immigration.

## Qu'est-ce qu'un pare-feu ?

Un « pare-feu » entre l'immigration et les services publics signifie que les services publics ne doivent pas être utilisés à des fins de contrôle de l'immigration : les migrants en situation irrégulière doivent être en mesure d'accéder aux soins de santé, à l'éducation, aux services de police et aux services sociaux, au logement public, à l'inspection du travail et à d'autres prestataires de services publics sans risquer d'être dénoncés aux services de l'immigration. Dans le cas contraire, les migrants ne dénonceront jamais les violations des droits de l'homme et leurs auteurs bénéficieront, en pratique, de l'immunité.

- Soutenir les syndicats qui demandent des cadres juridiques pour la régularisation des migrants sans papiers et des migrants dans l'économie non déclarée/informelle. Les filières de régularisation dans la législation de l'UE ne peuvent être limitées aux cas d'exploitation graves, comme l'énonce la directive concernant les sanctions à l'encontre des employeurs.
- Le statut de « travailleur » doit s'imposer. Des voies de recours doivent être mises en place afin de permettre aux travailleurs de faire respecter leurs droits du travail et d'obtenir réparation en cas de litige et d'exploitation. Un pare-feu doit exister entre les procédures relatives aux droits du travail (inspections, tribunaux, etc.), dont doivent pouvoir bénéficier les migrants sans papiers, et les contrôles de l'immigration. Cela n'est pas le cas dans la plupart des ordres juridiques nationaux, ce qui entraîne l'impunité de l'exploitation et l'abaissement des normes générales du travail. Des voies de recours efficaces pour les migrants sans papiers sont exigées par le droit de l'Union.
- Protéger les victimes de l'exploitation et de la traite est une priorité absolue. L'Europe ne dispose pas d'un cadre juridique solide pour identifier les crimes d'exploitation et de traite ou pour protéger les victimes et leur octroyer un droit de séjour et de travail permanent. Ces lacunes entraînent souvent une victimisation supplémentaire des victimes, ce qui va à l'encontre des valeurs européennes fondamentales.
- La mise en place d'incitations à transformer l'économie informelle en économie formelle. L'économie informelle n'est ni favorable à l'économie, ni au bien-être de la population.
- Renforcer les syndicats et d'autres organisations de la société civile qui apportent une aide et un soutien aux migrants sans papiers. Le droit de ces organisations de représenter les victimes de pratiques abusives et d'exploitation devant les tribunaux nationaux ou les autorités compétentes devrait toujours être reconnu.
- Les pays européens devraient immédiatement ratifier la Convention inter-

nationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, la Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques de l'OIT et le Protocole (P029) de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé.

QUE PEUT FAIRE L'UE ? Mise en œuvre des programmes de l'UE pour mener à bien ces politiques.

- **Pilier social.** Dans le respect de la lettre et de l'esprit de la charte des droits fondamentaux de l'UE, le socle européen des droits sociaux doit aussi s'appliquer aux migrants sans papiers. Des mesures spécifiques doivent être prévues pour les migrants sans papiers au travail et leur garantir l'accès à la protection et à l'assistance sociale.
- **Dialogue européen sur les compétences et les migrations.** Le dialogue devrait recenser les secteurs où la présence et la demande de travailleurs étrangers sont plus importantes et promouvoir des modalités de régularisation compatibles avec la mise à niveau des compétences et le recyclage des migrants régularisés.
- **Semestre européen.** Il convient d'approfondir l'analyse par pays de la population migrante, d'examiner les enjeux liés à la présence de migrants sans papiers et de définir des politiques visant à régulariser leur situation.
- **Les fonds de l'UE,** notamment le FSE et le Fonds « Asile, migration et intégration », devraient permettre le financement de projets en faveur de ressortissants de pays tiers, indépendamment de leur statut, afin de promouvoir l'inclusion dans

## UNIONMIGRANTNET

UNIONMIGRANTNET est un réseau qui fournit assistance aux travailleurs migrants et aux autres catégories de migrants ainsi qu'à leurs familles dans le but d'encourager leur intégration moyennant la participation active au sein des syndicats représentatifs. Sa charte de valeurs énonce que tous les migrants et leurs familles méritent d'être assistés dans leur parcours d'intégration, indépendamment de leur statut juridique. Selon UnionMigrantNet, le principe de l'égalité de traitement est crucial pour aborder les parcours de non-discrimination et d'intégration ainsi que pour éviter le dumping social et pour appuyer les processus de régularisation. [www.unionmigrantnet.eu](http://www.unionmigrantnet.eu)

## Syndiquer les travailleurs sans papiers afin de prévenir l'exploitation

« Les efforts du mouvement syndical en vue de représenter et de défendre les travailleurs sans papiers sont essentiels et viennent à point nommé, de même que la coopération renforcée entre les syndicats et les organisations de protection des droits des migrants en Europe. La syndicalisation collective est l'un des principaux moyens de renforcer la position des travailleurs migrants et de prévenir l'exploitation. Sur le plan politique, la mise en place de voies de recours est essentielle pour mettre fin au cycle de l'impunité et défendre les droits du travail pour tous. » – Michele LeVoy, PICUM – la Plate-forme pour la coopération internationale sur les sans-papiers.

la société, le marché du travail et le lieu de travail.

- **Forum européen sur la migration.**

Nous demandons qu'une réunion du Forum européen sur la migration soit consacrée en 2017 aux migrants sans papiers afin de formuler des propositions politiques en vue de répondre à cette question à l'échelle européenne.

- **Eurostat** devrait élaborer une méthodologie permettant de calculer le nombre de migrants sans papiers et d'enquêter sur leurs conditions de vie, afin de soutenir l'élaboration des politiques.

Les affiliés de la CES sont des organisations de premier plan pour soutenir, aider et intégrer les migrants sans papiers et leurs familles.

**CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde (Belgique)** : Le comité des travailleurs avec et sans papiers, avec le soutien des syndicats, permet aux migrants sans papiers de se regrouper et de défendre leurs droits avec les autres travailleurs. Les bureaux de la CSC à Bruxelles offrent une assistance juridique à tous les migrants. Eva María Jiménez Lamas coordonne les activités et les conseils de la CSC en faveur des migrants à Bruxelles.

« Les syndicats rassemblent les travailleurs et surmontent les différences », indique-t-elle. « Aujourd'hui plus que jamais, nous devons rester unis et formuler nos revendications et mener nos actions ensemble, parce que les travailleurs sont mis en concurrence les uns avec les autres. Bruxelles compte environ 100 000 migrants sans papiers. Nous craignons qu'une grande partie des demandeurs d'asile arrivés récemment ne tombe dans le piège du travail non

déclaré. Nous devons donc être attentifs et harmoniser nos revendications. Je veux dire les revendications des demandeurs d'asile, les revendications des travailleurs sans papiers, les revendications des travailleurs réguliers, et ainsi de suite. » Eva avertit que « les criminaliser est contreproductif. Nous nous opposons à la xénophobie, nous travaillons pour la solidarité et l'inclusion. Nous offrons une assistance individuelle également, mais ce qui compte, c'est notre action collective, car c'est le seul moyen d'atteindre nos objectifs d'égalité des droits. » C'est le travail collectif de migrants organisés qui a permis à la CSC de formuler des propositions pour transformer le travail non déclaré de migrants sans papiers en emploi déclaré de migrants en situation régulière. « Nous attendons des autorités belges qu'elles prennent des initiatives dans l'intérêt général de tous les travailleurs belges », conclut-elle.

Établi et géré par les **syndicats suédois** et les confédérations **LO et TCO**, le centre syndical pour les migrants sans papiers à Stockholm fournit des conseils et une assistance aux migrants sans papiers qui rencontrent des problèmes au travail. Le centre est dirigé par des représentants syndicaux, du personnel professionnel, des spécialistes syndicaux ou des responsables élus. Les affaires sont gérées par l'affilié en charge du secteur ou de la profession dans lesquels le travailleur sans papiers est employé.

Le président Bengt Sandberg explique que « la législation suédoise ne prévoit aucun instrument de régularisation de la situation des migrants sans papiers. Toutefois, le centre exerce une mission de protection contre les pratiques abusives et l'exploitation et joue un rôle de prévention. » La présence de migrants sans papiers en Suède est limitée mais risque d'augmenter parce que de nombreux demandeurs d'asile ne reçoivent pas de permis de séjour et de travail. Le travail non déclaré des migrants représente un défi particulier pour le mouvement syndical. « Nous défendons les migrants sans papiers comme des salariés », explique-t-il. « Tous les travailleurs ont des droits, indépendamment de leur statut migratoire, et nous ne pouvons en aucun cas permettre qu'ils soient exploités par des employeurs. Les travailleurs doivent être reconnus et payés conformément aux conventions collectives. En défendant les migrants sans papiers, nous défendons les conventions collectives. »

Le collectif de la CGT pour les migrants sans papiers (France) encourage l’affiliation syndicale et l’organisation des migrants sans papiers, ou des migrants victimes de leurs employeurs. Comme la CSC, la CGT aide les migrants sans papiers à défendre leurs droits et à devenir les meilleurs promoteurs de leurs propres revendications. La CGT est parvenue à régulariser des milliers de travailleurs sans papiers en répondant aux critères nationaux de légalisation des travailleurs.

La CGT dispose de bureaux permanents dans différentes villes françaises, qui sont ouverts gratuitement aux migrants. Francine Blanche explique que « depuis que nous avons ouvert nos bureaux permanents de la confédération, nous recevons environ 80 migrants par semaine. Près de 2 000 migrants ont décidé de devenir membres de la CGT. Ce sont des migrants qui sont exploités au travail, sans papiers et qui, grâce au mouvement syndical, ont trouvé un moyen de résoudre leurs problèmes au travail, de recevoir un permis de travail et de séjour. » La CGT a aidé des personnes à échapper au chantage des employeurs. « Le paradoxe et l’hypocrisie - ajoute Francine - c’est que les employeurs recherchent des travailleurs étrangers. Ils répètent qu’ils ont besoin des migrants. Ce que nous ne pouvons pas accepter en tant que syndicats, c’est qu’un employeur considère qu’un migrant est une personne qui peut être moins bien rémunérée, voire considérablement exploitée. »

Le manque de perspectives de régularisation pose problème dans de nombreux pays européens. Dans ce contexte, les migrants sans papiers peuvent être mieux protégés grâce à la capacité de négociation des syndicats ou des bureaux de conseil. « En Allemagne, en théorie, les droits du travail ne dépendent pas du statut de résidence ou du permis de travail. Cependant, ces droits ne s’appliquent pas dans le cas des migrants sans papiers. » Birgitta Wodke travaille pour **Arbeit und Leben e.V. DGB/VHS** à Berlin et explique que « les centres de conseil d’Arbeit und Leben et d’autres ONG défendent les droits du travail des migrants exploités. Que se passe-t-il lorsqu’un migrant sans papiers est connu des autorités ? La réponse est que cette personne doit être déclarée auprès des services de l’immigration et risque d’être expulsée. Nous essayons donc de régler les problèmes directement avec les employeurs. »

Giuseppe Casucci est le chef du département de l’immigration de l’UIL en Italie. « En Italie, au cours des quatre dernières années, 700 000 migrants ont perdu leur emploi et donc leur permis de séjour. Actuellement, environ un demi-million de travailleurs migrants sont au chômage et 1,2 millions sont « inactifs ». Le taux de chômage des travailleurs étrangers est de quatre points plus élevé que celui des citoyens italiens (Istat). Certains de ces travailleurs ont quitté l’Italie, mais la majorité vient grossir les rangs des travailleurs non déclarés. Les syndicats italiens ont demandé au gouvernement, et obtenu, une prolongation de la durée des permis de séjour même pour les migrants qui ont perdu leur emploi et ne trouvent pas de travail dans un délai d’un an. Actuellement, le permis peut être renouvelé au-delà de cette limite, jusqu’à une période de deux ans. Les syndicats italiens ont également revendiqué le droit des migrants sans emploi de participer au marché du travail et l’élimination des obstacles aux politiques actives du marché du travail. »

Giuseppe voit un autre défi à relever : « Depuis 2013, l’Italie a sauvé plus de 500 000 vies en Méditerranée et héberge près de 180 000 personnes dans des centres d’accueil, dont le seul désir est de quitter le pays pour un autre État membre ou d’obtenir un permis de séjour et de travailler en Italie. L’Europe doit dire et faire quelque chose, parce que les règles actuelles en matière d’asile ne sont pas adéquates pour faire face à l’arrivée de migrants économiques et ont pour seul effet de générer des centaines de milliers de migrants sans papiers. »

La **Confédération irlandaise des syndicats** soutient la campagne en faveur de la « Justice pour les sans-papiers ». **SIPTU** (le plus grand affilié de la ICTU) a collaboré avec le Centre irlandais pour les droits des migrants dans le cadre de sa campagne « Justice pour les sans-papiers » et a accueilli une exposition d’origami, visitée par le président irlandais.

Jayson Montenegro, originaire des Philippines, a bénéficié du soutien des syndicats irlandais. « J’ai laissé mes trois enfants chez moi en 2004. Il est difficile pour moi de ne pas être avec eux parce qu’ils ont besoin d’un père. Mais je n’ai pas le choix. Je veux leur offrir un avenir, mais le travail dans mon pays ne suffit pas pour leur donner une bonne éducation et une vie meilleure. J’ai également subvenu aux besoins de mon père, qui malheureusement est

décédé il y a deux ans. Il a été difficile de ne pas le revoir une dernière fois. La dernière fois que je lui ai parlé, il m'a dit de continuer à aider les autres. J'ai suivi une formation pour travailler comme aide familial, et je travaille actuellement comme aide familial résidant dans une famille merveilleuse. Ils me traitent bien, comme ma famille. Malheureusement, le monsieur que j'aidais est décédé, mais je continue à les aider. Actuellement, je suis l'un des responsables fondateurs de la campagne en faveur de la « Justice pour les sans-papiers en Irlande ». Nous étions six au départ et nous comptons aujourd'hui 1 500 membres et 50 associés, y compris un grand soutien de la part du syndicat SIPTU. Cela permet d'accomplir des progrès dans le groupe et nous donne du courage pour défendre et continuer de lutter pour les droits des autres. Notre groupe considère que le SIPTU est une bonne chose et que vous pouvez compter sur les syndicats pour défendre les droits des travailleurs. »

**FNV** est la Confédération néerlandaise des syndicats. Maria est philippine. « J'aime mon pays malgré sa pauvreté », dit-elle. « Je suis venue pour chercher du travail comme femme de ménage ou nounou ici en Europe, et je suis arrivée à Amsterdam. Après un an (la durée maximale d'un permis de travail temporaire), mes documents ont expiré et je me suis trouvée sans papiers. J'ai adhéré à FNV. »

Maurizio Bove est le président de l'**Associazione Nazionale Oltre le Frontiere** (ANOLF) à Milan. « Au moins 10 % des plus de 10 000 demandes que nous recevons chaque année dans nos bureaux concernent des personnes qui sont contraintes de travailler au noir parce qu'on ne leur a pas octroyé de permis de travail », indique-t-il. « Ce n'est pas une question de choix, mais une lacune grave de la législation nationale. Les employeurs (pour la plupart des familles qui ont besoin d'une aide ou d'une assistance domestique pour des membres de la famille plus âgés), qui sont souvent disposés à régulariser la relation de travail, ne sont pas en mesure de le faire parce que la réglementation ne le permet pas. »

Il est nécessaire de définir de nouvelles mesures pour réglementer les arrivées en Italie à des fins de travail, en tirant un trait une fois pour toutes sur la loi en vigueur obsolète qui ne prévoit que des « amnisties » périodiques. Il conclut en déclarant que « pour tous ceux qui vivent déjà dans notre pays et sont

contraints au travail non déclaré, nous pensons qu'il est nécessaire d'aller plus loin et que le travail lui-même doit finalement être considéré comme un avantage pour sortir de l'irrégularité. »

Teresa est arrivée en Italie en provenance d'El Salvador en 2001. « En 2002, grâce à l'amnistie Bossi-Fini, j'ai obtenu le droit de séjour. Pendant toutes ces années, j'ai continué à travailler légalement comme aide familiale pour la même dame, qui malheureusement est décédée il y a deux ans. Depuis lors, je n'ai pas pu trouver de travail à temps plein, mais seulement quelques emplois payés «à l'heure», qui ne m'ont pas permis de renouveler mon permis de séjour. Seule avec trois enfants, mes revenus n'ont pas suffi pour répondre aux critères exigés par les autorités. Aujourd'hui, je travaille au noir, comme lorsque je suis arrivée en Italie il y a quinze ans. Je suis très inquiète parce que même mes enfants - le dernier est né en Italie - ont perdu leur droit de séjour. L'un d'eux est dyslexique et l'hôpital a refusé de poursuivre les consultations parce qu'il ne dispose pas de carte sanitaire. Finalement, je me suis présentée à l'ANOLF à Milan, où j'ai appris que même les enfants sans permis de séjour ont droit aux traitements. Aujourd'hui, j'ai trouvé une famille qui voudrait m'engager, mais elle ne le peut pas tant que je ne dispose pas d'un permis de séjour. J'attends la décision du recours présenté par l'avocat de l'ANOLF contre le refus de mon permis. J'espère que le tribunal m'octroiera un permis de séjour, mais surtout à mes enfants. »

La migration constituant une des questions les plus actuelles, mais également l'une des plus épineuses à l'ordre du jour européen, les organisations syndicales sont appelées à réagir en ces temps où les États sont enclins à fermer leurs frontières, alors qu'elles-mêmes prônent l'ouverture. La **FGTB** s'emploie quotidiennement, en étroite collaboration avec la CES, à améliorer la vie des migrants et à créer pour eux des lois, des droits et des emplois. « Parce que des travailleurs plus forts, ce sont des syndicats plus forts, et inversement », déclare **Jean-François Tamellini**, secrétaire fédéral et responsable politique pour la migration au sein de la FGTB.

De nombreux migrants arrivent en Belgique comme travailleurs sans papiers. Généralement, ils ne connaissent pas du tout le pays et ne savent rien des conditions de travail. Inutile de préciser que le risque de travail non déclaré,

voire de traite des êtres humains, est réel. Notre organisation syndicale juge cette situation plus que préoccupante et luttera toujours contre toute forme d'exploitation des travailleurs sans papiers, et des travailleurs en général, souligne-t-il.

En tant qu'acteur politique majeur, nous faisons pression sur les différents gouvernements belges et européens. Il est de notre devoir d'empêcher certains employeurs de tirer profit de la situation engendrée par la migration. Nous devons par exemple exiger que ceux-ci soient davantage contrôlés et introduire des propositions visant à combler les lacunes de certaines lois et à les rendre plus transparentes pour tous. »

La transparence de l'information est essentielle. Être en situation régulière fait une réelle différence : il est possible d'obtenir des allocations familiales, d'accéder à une assurance maladie et même de se constituer une retraite, dans certains cas. Nous cherchons constamment à améliorer l'information et le soutien aux travailleurs et collaborons pour ce faire avec d'autres syndicats belges, mais aussi avec des organisations de migrants, car « ensemble, nous sommes plus forts », déclare-t-il expressément.

**EKA – Organisation des syndicats d'Athènes** « Une politique d'immigration moderne implique également l'intégration des immigrants. Le point de contact du réseau UMN au sein de l'EKA constitue un outil permettant aux syndicats d'agir en ce sens. » Depuis 2008, la Grèce est l'un des principaux pays de transit et de destination pour les immigrants et réfugiés en provenance d'Asie du Sud-Est, d'Afrique et du Moyen-Orient. Le nombre total d'immigrants dans le pays peut seulement être estimé sur la base de deux sources officielles : les ressortissants de pays tiers étaient 712.879 (7,5 %) en Grèce selon le dernier recensement de la population (2011) mais d'après les données fournies par le ministère de l'Intérieur, le nombre de permis de séjour en cours de validité était de 501.351 en avril 2016.

Dans la pratique, les travailleurs migrants ne peuvent remplir les conditions pour renouveler leur permis de séjour et deviennent des sans-papiers, ce groupe démographique étant particulièrement touché, en Grèce, par la crise

économique profonde, le chômage, les mesures d'austérité et la récession. Mais la principale raison pour laquelle ils restent en situation irrégulière est qu'ils ont été occupés de manière non déclarée ou partiellement déclarée et ne répondent par conséquent plus aux critères requis par les programmes de régularisation antérieurs pour la délivrance ou le renouvellement de permis de travail en Grèce. Au travers du récent Code d'immigration et d'intégration sociale, adopté en 2014, les syndicats ont à présent mis en place une initiative visant à régulariser leurs collègues migrants sans papiers.

Tout comme l'Italie, la Grèce est également confrontée au manque de solidarité entre les États européens dans leur réaction à la crise des réfugiés. Selon une décision prise dans le cadre du mécanisme de relocalisation, 160.000 demandeurs d'asile au total, provenant de Grèce, d'Italie et de Turquie, devaient être relocalisés dans des États membres européens dans les deux ans (à compter de septembre 2015). Pourtant, seuls 5.112 d'entre eux (EASO, novembre 2016), venus de Grèce, l'ont été (l'objectif annoncé étant de 66.400 d'ici septembre 2017).

Anna est originaire d'Ukraine et travaille dans un restaurant. « Lorsque j'ai introduit la demande de renouvellement de mon permis de travail, elle a été rejetée, mais je n'en ai pas été informée dans les temps par les autorités. Le délai de recours était passé et j'ai continué à travailler comme sans-papiers. J'ai vu par hasard à la télévision un bref reportage sur le département des migrants basé au sein de l'EKA et me suis donc adressée pour la première fois aux syndicats. Après leur intervention, mon dossier a été réexaminé. À présent, je travaille à nouveau légalement en Grèce. »

Ramadan est originaire d'Égypte et travaille comme charpentier. « Je suis arrivé de Turquie en 2006. Je suis toujours sans papiers car mon employeur n'a pas voulu me déclarer pendant les campagnes de régularisation en Grèce. Pendant toutes ces années, j'ai travaillé pour lui sans jouir de droits sociaux mais, au moins, j'étais payé. Ces deux dernières années, mon employeur a commencé à ne plus me payer que partiellement et le montant qu'il me devait a progressivement augmenté. J'ai alors bénéficié de l'aide de l'EKA et mon dossier a été envoyé à l'inspection du travail et devant le tribunal public grec. »

Venera vient de Russie : « Je travaille comme femme de ménage. Je me suis retrouvée en situation irrégulière car j'ai eu un cancer et ai dû abandonner mon travail et, avec lui, mon assurance sociale, laquelle est obligatoire pour le renouvellement des permis de séjour et de travail dans ce pays. Les syndicats m'ont soutenue dans mes démarches dans le cadre de la dernière régularisation et j'attends à présent la décision. Je suis devenue membre du syndicat en question. »

Mihiar Eqtami est arrivé en Grèce en tant que réfugié palestinien. « Je suis resté sans papiers pendant de nombreuses années et, bien qu'étant ingénieur civil, j'ai travaillé dans la construction. Puis la Fédération des travailleurs de la construction m'a accepté comme membre malgré mon statut d'illégal dans le pays. » Aujourd'hui, Mihiar est le président élu de la Fédération des travailleurs palestiniens en Grèce, organisée au sein de l'EKA. Depuis le début de la crise des réfugiés, le syndicat est activement impliqué, avec d'autres syndicats de l'EKA, dans des actions solidaires visant à procurer des vivres, des vêtements, des fournitures médicales etc. aux réfugiés et à leurs familles.

« Je m'appelle Ali. Je travaille comme aide-cuisinier et vient du Bangladesh. Dans presque tous les emplois que j'ai occupés ici, je n'avais jamais reçu mon salaire complet et n'était pas déclaré. Un représentant syndical se trouvait justement à l'inspection du travail le jour où je m'y suis rendu pour introduire une plainte. Comme je ne parle pas bien le grec, il a rempli tous les documents. Après cela, j'ai rejoint les syndicats. J'attends à présent mon permis de travail. »

Je m'appelle Anowar. Bien que j'aie travaillé dans plusieurs restaurants pendant de nombreuses années en Grèce, mes employeurs ne m'ont jamais déclaré et il m'était par conséquent impossible d'être régularisé. Un jour, un collègue et compatriote pakistanais m'a emmené voir les syndicats. Ils ont appelé mon dernier employeur, mais celui-ci nous a menacés de prévenir la police car j'étais en situation irrégulière. Ils ont alors introduit des plaintes auprès de l'inspection du travail. Quelques mois plus tard, les syndicats m'ont aidé à obtenir un permis de travail. Je suis devenu un membre actif. »





Boulevard du roi Albert II, 5 | B 1210 Bruxelles  
Tel + 32 2 224 04 11 | fax + 32 2 224 04 54/55  
etuc@etuc.org | www.etuc.org